

ser au moins nos réseaux d'État des programmes où l'on fait l'apologie du crime, de la violence et de l'immoralité, sous toutes ses formes.

Je fais miennes les paroles de l'honorable député de Chapleau et je demande instamment à Radio-Canada de reviser sa philosophie et, surtout, son souci de servir aux contribuables canadiens les programmes et l'information qu'ils sont en droit d'exiger d'une société qu'ils supportent et financent de leurs deniers.

L'honorable député de Trois-Rivières a limité ses remarques à un point spécifique, nommément le droit que doit avoir tout candidat à une élection de pouvoir s'exprimer sur les ondes sans égard à sa capacité de paiement. Au fait, monsieur l'Orateur, à l'instar du député de Trois-Rivières, je ne suis pas prêt à décerner un diplôme de compétence et de finesse à un candidat, tout simplement parce qu'il a un gousset bien garni ou que son élection a été financée par une caisse électorale plantureuse et, souvent, de provenance douteuse.

J'appuie sans réserve et sans aucune restriction l'attitude d'esprit qui a incité l'honorable député de Trois-Rivières à faire cette pertinente mise au point, marquée au coin de l'équité et de la justice sociale les plus élémentaires.

Maintenant, monsieur l'Orateur, que penser de l'omnipotence du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion? Je crois, à ce stade de mes remarques, qu'il serait très utile de rapporter ou de citer le témoignage de M^e Frédéric Côté, conseiller juridique adjoint au BGR.

Voici l'article publié dans le journal *Le Soleil* du 13 octobre 1966, intitulé:

Le BGR est accusé d'hostilité envers les Canadiens français.

Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a subi une dure attaque, hier, lorsqu'un avocat à son emploi a publié sa lettre de démission, dans laquelle il s'en prend à la malhonnêteté intellectuelle et à l'attitude contre les Canadiens français qu'il affirme y avoir constatées.

M^e Frédéric Côté, natif de Smooth Rock Falls, en Ontario, était entré au service du BGR le 1^{er} novembre 1965, à titre de conseiller juridique en second. Depuis le mois de décembre dernier, il était le seul avocat à travailler pour la BGR, le conseiller juridique en titre ayant démissionné.

Pendant toute cette période, M. Côté a effectué tout le travail du bureau, dit-il, tant en français qu'en anglais.

M. Côté admet que le fait de ne pas avoir été nommé premier conseiller juridique est partiellement la raison de sa démission, mais il affirme que «ça n'a été que la goutte qui a fait déborder le vase.»

Il déclare dans sa lettre au BGR qu'il démissionne parce que «Je ne peux plus supporter» les faits suivants:

1—«L'atmosphère et les tendances anti-canadiennes-françaises du BRG.

2—«Les façons de procéder, les attitudes, les décisions autant que l'indécision du BGR à mon endroit, en tant qu'employé.

3—«L'ignorance, le désintéressement et la mauvaise foi du Bureau des gouverneurs vis-à-vis des Canadiens français et de la province du Québec.

4—«Le fait que la province de Québec n'est pas vraiment représentée au sein du Bureau des gouverneurs.

5—«La malhonnêteté intellectuelle du BGR, sinon ses 'illégalités' intellectuelles.

6—«Les manquements graves à la justice naturelle du BGR.»

Monsieur l'Orateur, voici un exemple qui donne raison à l'assertion accusatrice de M^e Frédéric Côté. *Radio-FM-Saguenay-Lac-Saint-Jean Ltée* est la raison sociale d'une compagnie qui s'est formée dans ma circonscription, dans le but d'exploiter une station de radio à modulation de fréquence.

Le 25 avril dernier, deux actionnaires de cette compagnie se sont présentés devant le BGR pour solliciter une licence ou un permis d'exploitation pour ce genre de station radio-phonique. Lors de la même audience, le BGR a entendu le réquisitoire du gérant du poste local de radio s'opposant à l'octroi d'un tel permis; en l'occurrence, le porte-parole des non-intéressés à l'émission d'un nouveau permis n'a su faire rien de mieux que de décrier le royaume du Saguenay et sa population, alléguant que, à cause de l'économie vacillante de cette région désignée comme économiquement faible, il se produisait un exode de gens qui allaient tenter fortune dans des centres comme Québec et Montréal.

Je ne serais pas surpris que cet éteignoir ait eu l'idée d'insinuer que le bas niveau intellectuel et culturel des Saguenayens ne justifierait pas la rentabilité d'un poste de radio MF.

Monsieur le président, je tiens à protester énergiquement, à flétrir, à stigmatiser de mon mépris et de mon dégoût l'argumentation mensongère imaginée par des hommes qui sont supposés aider, aimer, faire connaître leur comté et leurs villes et bien les représenter sur la voix des ondes.

A la suite de cette proposition farouche et entachée d'un appât effréné de gains et de profits faciles, voici quel fut le verdict du BGR: refus. Raisons invoquées et écrites sur le rapport:

Le Bureau considère que cette demande n'a pas été bien conçue.

Ce qui pourrait, à mon avis, s'interpréter comme suit: Gens du Saguenay et du Lac Saint-Jean, vous êtes des incompetents!

Monsieur l'Orateur, les compétences sont-elles toutes à leur place? J'en doute sérieusement, parce que j'imagine que certaines de